



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

**Dictionnaire Historique, Ou Histoire Abrégée Des  
Hommes Qui Se Sont Fait Un Nom Par Le Génie, Les  
Talens, Les Vertus, Les Erreurs**

Depuis Le Commencement Du Monde Jusqu'à Nos Jours

[P - R]

**Feller, François-Xavier de**

**Liège, 1797**

POM

---

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60240](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60240)

paître son troupeau. Ce qu'il avoit prévu arriva. Polyphème ayant ôté une pierre que cent hommes n'auroient pu ébranler, & qui bouchoit l'entrée de la caverne, se plaça de façon, que les moutons ne pouvoient passer qu'un à un entre ses jambes. Lorsqu'il entendit Ulysse & ses compagnons dehors, il les poursuivit, & leur jeta un rocher d'une grosseur énorme; mais ils l'évitèrent aisément, s'embarquerent, & ne perdirent que quatre d'entr'eux, que le géant avoit mangés. Il faut lire dans le 3e. livre de l'Énéide, la description pittoresque que Virgile fait de ce géant :

*Monstrum horrendum, informe,  
ingens, cui lumen ademptum;  
Trunca manum pinus regit, & vestigia firmat.  
..... Graditurque per equor  
Jàm medium, necdum studeus latera  
ardua tinxit.*

POLYPHONTE, tyran de Messene, fut tué par Téléphon, fils de Chresphonte & de Mérope, qui avoit échappé à sa fureur, lorsqu'en usurpant le trône, il massacra tous les princes de la famille royale.

POLYXENE, fille de Priam & d'Hécube. Lorsqu'on étoit assemblé dans le temple pour la cérémonie de son mariage avec Achille, Paris tua ce prince. Après la ruine de Troie, Pyrrhus immola cette princesse sur le tombeau de son pere. Telles sont les scenes atroces que présente l'héroïsme barbare des siècles païens.

POLYXO, prêtresse d'Apollon, excita les femmes de Lemnos à massacrer leurs maris, parce qu'ils avoient amené

avec eux des femmes de la Thrace. — Il y eut une autre POLYXO, femme de Téléphème, qui fit pendre Hélène, parce qu'elle avoit été cause de la guerre de Troie, où son mari avoit été tué.

POMBAL, (Sébastien-Joseph CARVALHO, comte d'Oeyras, marquis de) né en 1699, d'Emmanuel de Carvalho, pauvre gentilhomme de Soure, bourg de Portugal dans le territoire de Conimbre. Il fut envoyé dans l'université de cette ville pour y faire son cours de droit; mais ennemi de la gêne & de l'application, & entraîné par des passions vives, il se dégoûta bientôt de l'étude, & prit le parti des armes. Une taille avantageuse & presqu'gigantesque, une figure distinguée & une force extraordinaire le rendoient propre à ce nouvel état; mais dégoûté encore de cette profession, soit par inconstance, soit par ce qu'il n'avoit pas été compris dans une promotion, soit comme on l'a écrit, qu'il ait été obligé de quitter son régiment pour des écarts de jeunesse, il se retira à Soure. Il avoit su dans l'entretiens captiver le cœur d'une jeune dame de la première noblesse du royaume, nommée Dona Teresa de Noronha Almada, & vint à bout de l'épouser malgré l'opposition des parens de cette dame. Il la perdit le 7 janvier 1739. A force d'intrigues & de sollicitations il fut envoyé en 1745 à Vienne pour une commission secrète, sans être revêtu d'aucun caractère public. S'il n'y déploya pas de grands talens pour les négociations & manqua l'ob-

jet très-simple & facile de sa mission, il montra qu'il favoit très-bien réussir en galanterie. Il fut plaire à la jeune comtesse de Daun, parente du célèbre maréchal de ce nom, & éprouva encore des difficultés plus grandes qu'en Portugal, pour contracter cette deuxième union, il en vint cependant à bout. Après s'être acquitté tout aussi mal d'une autre commission à Londres, il retourna à Lisbonne, où il resta sans emploi, parce que la conduite qu'il avoit tenue à Vienne, avoit dégoûté D. Juan V de ses services. La reine (Marie-Anne d'Autriche) qui avoit pris en affection l'épouse de Carvalho, s'intéressa vivement en faveur de l'époux auprès du roi, sans qu'elle pût obtenir le moindre emploi. Mais cette princesse réussit mieux auprès de son fils, après la mort de D. Juan V, arrivée le 30 juillet 1750. Le nouveau roi ne put se refuser aux desirs de sa mere, & nomma d'abord Carvalho secrétaire des affaires étrangères. Il s'empara insensiblement de toute la confiance du roi, & crut son crédit assez bien établi pour oser s'opposer au mariage de la princesse, héritière présomptive de la couronne, avec D. Pedre, frere du roi, quoique D. Juan V eût demandé les dispenses nécessaires à Rome; il voulut ensuite la marier au duc de Cumberland, malgré les loix fondamentales du royaume touchant la succession à la couronne, qui excluent tout prince étranger, sur-tout s'il n'est pas catholique (voyez *Les Révolutions de Portugal* par Vertot, pag. 8); en sorte que le ma-

riage prémédité par D. Juan, ne fut conclu qu'en 1760 (On peut consulter sur ces faits divers, les *Mémoires du marquis de Pombal*, 1783, 4 vol. in-12; & les *Anecdotes du ministere de Sébastien-Joseph Carvalho*, Varsovie, 1783, avec l'épigramme: *Quo magis socordiam illorum irridere libet qui presenti potentia credunt extingui posse etiam sequentis avi memoriam.* Tac. Annal. liv. 4). Tandis que la reine-mere fut en vie, Carvalho fit quelques efforts pour cacher son caractère; mais après la mort de cette vertueuse princesse, arrivée le 14 août 1754, il crut pouvoir tout entreprendre, & ne mit plus de bornes à son orgueil & à son avarice. L'illustre famille de Tavora ayant refusé l'alliance de son fils, il résolut de l'exterminer avec la principale noblesse de Portugal. Il fit construire un grand nombre de prisons qui furent bientôt remplies de tous ceux qui pouvoient lui porter ombrage. Pendant que la noblesse & le peuple trembloient à l'aspect de ces horreurs, le roi de son côté étoit dans des crises continuelles au récit des prétendues conjurations dont Carvalho ne cessoit de lui figurer la réalité. Sans parler des plus illustres personages du royaume qui périrent sur l'échafaud, une multitude incroyable de personnes de tout état & de tout âge furent saisies, enfermées dans des cachots ou envoyées en exil, comme autant de complices d'un crime qui n'eut jamais d'existence que dans la tête du ministre. « Plaisante conspiration (dit un auteur qui

a écrit impartialement sur cette  
 » matiere ) " unique à coup sûr  
 » dans l'histoire de tous les  
 » siècles ! ourdie tout à la fois  
 » par des Capucins, des mar-  
 » chands, des nobles, des mi-  
 » litaires, des évêques, des  
 » Jésuites existans à Goa, au  
 » Brésil, à Lisbonne, des Al-  
 » lemands, des Hongrois, des  
 » Polonois, des Italiens, des  
 » Portugais, &c. S'il ne fut  
 » jamais de mensonge plus  
 » atroce & plus ensanglanté,  
 » il n'en fut pas non plus de  
 » plus grossier & de plus ridi-  
 » cule » ( voyez AVEIRO,  
 TAVORA, MICHEL DELL'AN-  
 NUNCIATA, MALAGRIDA,  
 &c ). Pour mieux cimenter  
 son gouvernement, Carvalho  
 abolit le tribunal qu'on nom-  
 moit le *Jugement de la Couronne*  
*Royale*, composé de 24 juges,  
 auxquels étoient attribuées les  
 causes des grands du royaume,  
 & lui substitua celui de l'*In-*  
*confidence*, qui n'étoit composé  
 que de six sénateurs choisis par  
 le ministre, devenu quelque  
 tems après comte d'Oyeras,  
 grand-maître de la cour & mar-  
 quis de Pombal. Sa puissance  
 étoit telle, que toute plainte,  
 toute réclamation étoient étouf-  
 fées par le sentiment de la ter-  
 reur. " Qui croiroit (dit l'abbé  
 Garnier, dans l'Oraison funebre  
 du roi, prononcée à Lisbonne  
 en 1777) " qu'un seul homme,  
 » en abusant de la confiance &  
 » de l'autorité d'un bon roi,  
 » pût, durant l'espace de vingt  
 » ans, enchaîner toutes les  
 » langues, fermer toutes les  
 » bouches, resserrer tous les  
 » cœurs, tenir la vérité cap-  
 » tive, mener le mensonge en  
 » triomphe, effacer tous les

» traits de la justice, faire res-  
 » pecter l'iniquité & la bar-  
 » barie, dominer l'opinion pu-  
 » blique d'un bout de l'Europe  
 » à l'autre ? Hélas ! que les  
 » ressources du crime sont re-  
 » doutables, & son pouvoir  
 » étendu ! Tandis que tout  
 le royaume étoit en deuil, le  
 ministre déployoit un faste &  
 une opulence qui contrastoient  
 étrangement, non-seulement  
 avec la situation de ce qu'il y  
 avoit de plus grand dans le  
 royaume, mais encore avec  
 celle des affaires publiques.  
 Quoique tous les biens de ceux  
 qu'il fit condamner, fussent con-  
 fisqués, l'état étoit obéré, les  
 troupes mal entretenues & mal  
 payées. Les Espagnols se se-  
 roient emparés facilement de  
 tout le Portugal pendant la  
 guerre de 1762, s'ils ne s'é-  
 toient pas amusés aux sièges de  
 Miranda & de Bragançe. Ils  
 prirent ces places & Almeyda  
 qui étoit d'une plus grande  
 importance, parce qu'elle leur  
 ouvroit le chemin de Lisbonne ;  
 mais sur ces entrefaites la paix  
 se fit. Carvalho la fit servir à  
 de nouvelles vues d'ambition  
 & de vengeance. " Le regne de  
 » ce ministre (dit un voyageur  
 » philosophe) dura trop pour  
 » une nation opprimée, qui  
 » traînoit avec douleur un joug  
 » de fer. Les années qui suivirent,  
 » rent, ressemblerent toutes à  
 » celles qui avoient précédé :  
 » il ne se départit jamais de ce  
 » despotisme odieux dont il  
 » s'étoit fait un système. Ce  
 » fut toujours le même mépris  
 » pour la noblesse ; & ce qui  
 » ne paroît pas croyable, c'est  
 » qu'il ne lui étoit pas permis  
 » d'entrer au service. Cette

» permission constamment rei-  
 » fusée aux personnes de con-  
 » dition, n'est accordée qu'aux  
 » flatteurs ou aux amis du mi-  
 » nistre : ses créatures & les  
 » étrangers obtiennent seuls les  
 » distinctions militaires. Si le  
 » peuple jouit de quelque ap-  
 »arence de liberté, c'est qu'il  
 » fait concentrer sa douleur &  
 » se tait. Sur les plus légers  
 » indices, sur les moindres  
 » soupçons, plus souvent en-  
 » core sans soupçons, sans in-  
 » dices, par humeur, par an-  
 » tipathie, les proscriptions  
 » continuent & frappent les  
 » têtes les plus respectables.  
 » Le Portugal est couvert de  
 » deuil & en proie à la désol-  
 »ation. Les prisons ne suf-  
 » fisent plus ; les personnes  
 » que la force condamne à être  
 » privées de leur liberté, iront  
 » en Afrique ou dans les Indes  
 » en pleurer la perte, &c. ».  
 (*Discours sur l'Histoire, &c.,*  
*par le comte d'Albon*). Le mo-  
 ment de la mort du roi arrivée  
 en 1777, fut celui de la chute  
 du ministre, & cette chute trop  
 lente pour le bonheur des peu-  
 ples, leva le voile, qu'une  
 faction assez connue avoit jeté  
 sur tant d'excès, pour en ca-  
 cher la réalité. Le discours que  
 les ordres de l'état adresserent  
 en 1777 à la reine, & que cette  
 princesse envoya elle-même au  
 pape Pie VI, imprime le sceau  
 de la vérité sur ce que nous  
 avons rapporté dans cet ar-  
 ticle. « La Providence (y est-il  
 » dit entr'autres choses) avoit  
 » destiné V. M. à être la ré-  
 » demptrice de ce royaume,  
 » en l'ornant de toutes les  
 » qualités nécessaires pour rem-  
 » plir les devoirs d'une dignité

» si élevée ; le sang dégoutté  
 » encore de ces plaies profon-  
 » des qu'un despotisme aveugle  
 » & sans bornes a faites au  
 » cœur du Portugal. Ce qui  
 » nous console, c'est que nous  
 » en sommes actuellement dé-  
 » livrés. C'étoit ce despotisme  
 » affreux, qui étoit par systême  
 » l'ennemi de l'humanité, de  
 » la Religion, de la liberté,  
 » du mérite & de la vertu. Il  
 » peupla les prisons, il les rem-  
 » plit de la fleur du royaume ;  
 » il désespéra le peuple par ses  
 » vexations, en le réduisant à  
 » la misère. C'est lui qui fit  
 » perdre de vue le respect dû  
 » à l'autorité du souverain pon-  
 » tife & à celle des évêques.  
 » Il opprima la noblesse, il  
 » infecta les mœurs, il ren-  
 » versa la législation, & gou-  
 » verna l'état avec un sceptre  
 » de fer. Jamais le monde ne  
 » vit une façon de gouverner  
 » si lourde & si cruelle. Eh !  
 » que fait la Providence ? Elle  
 » fait disparaître l'illusion qui  
 » tendit des pièges à la piété  
 » du roi défunt, & oppose au  
 » grand nombre de ces désor-  
 » dres exécrables les vertus de  
 » V. M. .... C'est de cette  
 » source, que dérivent les dis-  
 » positions sérieuses du gou-  
 » vernement actuel..... l'élar-  
 » gissement des prisonniers, la  
 » justification des innocens, la  
 » réintégration des déposés &  
 » des exilés. C'est cette même  
 » Providence qui préserva mi-  
 » raculeusement V. M. contre  
 » les chocs réitérés, qui ré-  
 » duisirent la Portugal à la  
 » consternation la plus déplo-  
 » rable. Son bras tout-puif-  
 » sant anéantit de puissans stra-  
 » tagêmes, afin que V. M. eût

» pour époux l'auguste monar-  
 » que qui nous gouverne ac-  
 » tuellement... Enfin, la Pro-  
 » vidence préserva V. M. de  
 » plusieurs attentats & d'infamies  
 » machinations formées  
 » contre la légitimité de son  
 » droit. Pour faire le coup  
 » d'état qui produisit notre  
 » bonheur, nous n'avions d'au-  
 » tres armes que les prières  
 » des gens de bien & celles  
 » du royaume, qui fléchirent  
 » enfin le Ciel en notre fa-  
 » veur &c., &c., &c. ». A cette  
 » heureuse époque, les fatales  
 » prisons s'ouvrirent. On vit sor-  
 » tir de dessous terre, & repa-  
 » roître parmi les vivans, huit  
 » cents personnes qui avoient dis-  
 » paru, & que l'on croyoit mor-  
 » tes depuis long-tems. C'étoient  
 » les restes d'environ neuf mille,  
 » que le ministre avoit enlevés  
 » à l'état. Ils furent accueillis  
 » avec des transports de joie,  
 » qu'on sent mieux qu'on ne peut  
 » les exprimer. Le procès des  
 » prisonniers & des suppliciés  
 » fut revu par ordre de la reine,  
 » & discuté long-tems avec toute  
 » la rigueur possible. Le conseil-  
 » d'état & les juges députés pour  
 » cet examen, s'étant assemblés  
 » le 7 avril 1781 ( les *Mémoires*  
 » disent la nuit du 3 au 4 ; peut-  
 » être ce 4 est-il devenu un 7. Voy.  
 » le *Journ. hist. & lit.*, 15 octobre  
 » 1784, p. 268 ) au palais-royal  
 » pour la dernière fois, & après  
 » avoir fait jusqu'à trois heures  
 » du matin la plus longue & la  
 » plus sérieuse discussion de cette  
 » affaire, décidèrent unanime-  
 » ment & déclarèrent « que les  
 » personnes, tant vivantes que  
 » mortes, qui furent justiciées  
 » ou exilées, ou emprisonnées  
 » en vertu de la sentence du

» 12 janvier 1759, étoient  
 » toutes innocentes du crime  
 » dont on les avoit accusées ». On  
 » s'étonnera sans doute qu'on  
 » ait laissé vivre un tyran qui avoit  
 » si long-tems opprimé la nation,  
 » & qu'on ne l'ait pas sacrifié  
 » à la vengeance publique. Mais  
 » on doit se souvenir de l'ascen-  
 » dant qu'il avoit eu sur l'esprit  
 » du roi son maître. On ne peut  
 » douter qu'il n'ait eu la précau-  
 » tion de se munir de toutes les  
 » pièces capables de le justifier,  
 » & de faire retomber sur la per-  
 » sonne de son souverain les  
 » cruautés dont il ne prétendoit  
 » être que l'instrument & l'exécuteur.  
 » Non content de menacer  
 » qu'il se justifieroit à ses dépens,  
 » il osa le faire en effet dans un  
 » Mémoire civil, qui fut aussitôt  
 » supprimé. Ce n'est donc  
 » pas sans raison que, par res-  
 » pect pour la mémoire du roi  
 » son père, la reine a abandonné  
 » le scélérat à ses remords, &  
 » l'a laissé tranquillement des-  
 » cendre dans le tombeau. A  
 » cette considération, il faut joindre  
 » les efforts du parti philoso-  
 » phique, & ceux d'un autre parti  
 » également intrigant & puissant,  
 » pour intéresser en faveur du  
 » ministre disgracié une cour voi-  
 » sine, à qui, du moins alors,  
 » l'excès de ses forfaits n'étoit  
 » pas suffisamment connu, ou  
 » qui par des raisons politiques,  
 » croyoit devoir empêcher l'é-  
 » clat de sa punition. Il mourut  
 » à sa terre le 8 mai 1782, dans  
 » sa 85<sup>e</sup>. année, près de 9 mois  
 » après le décret définitif donné  
 » contre lui par la reine régnante,  
 » le 16 août 1781, qui portoit,  
 » qu'après avoir usé de clé-  
 » mence à son égard, elle ne  
 » se seroit pas attendue qu'il  
 » eût

» eût osé dans un procès civil  
 » entamé contre lui, produire  
 » au grand jour une défense  
 » de sa conduite durant le  
 » cours de son ministere; que  
 » l'ayant fait interroger &  
 » entendre sur différens chefs  
 » d'accusations, loin de s'en  
 » purger, il les avoit telle-  
 » ment aggravés, qu'après un  
 » mûr examen, les juges dé-  
 » cidèrent qu'il étoit criminel,  
 » & méritoit une punition  
 » exemplaire. Que cependant  
 » ayant égard à son âge fort  
 » avancé, son bon plaisir royal  
 » étoit de l'exempter de la  
 » punition corporelle, qui lui  
 » devoit être infligée, & de  
 » lui ordonner de se tenir éloi-  
 » gné de 20 milles de la cour,  
 » laissant néanmoins dans leur  
 » entier toutes les prétentions  
 » légales & justes contre la  
 » maison dudit marquis, soit  
 » durant sa vie, soit après son  
 » décès». Quoi qu'il en soit des  
 » causes humaines qui ont con-  
 » couru à laisser mourir Carvalho  
 » dans son lit, on ne peut qu'a-  
 » dorer celles de la Providence  
 » qui punit quelquefois avec éclat  
 » des coupables ordinaires, tan-  
 » dis qu'elle tarde à frapper les  
 » monstres, & qui souvent à des  
 » peines manifestes substitue des  
 » tourmens secrets d'une impres-  
 » sion plus longue & plus vive.  
 » Cromwel teint du sang de son  
 » roi, n'est-il pas mort au faite  
 » de sa puissance? mais ignoret-  
 » on quel enfer il porta avec  
 » soi (*voyez son article*)? Et Car-  
 » valho put-il goûter au milieu

des emprisonnemens & des  
 massacres qui désoloient la ca-  
 pitale & les provinces, un  
 moment de sécurité & de paix?  
 Le glaive de la vengeance di-  
 vine & humaine, n'étoit-il pas  
 sans cesse présent à ses yeux  
 & suspendu sur sa tête? Ceux  
 même qui au moment de sa  
 disgrâce, le devoient à la  
 mort, conviennent que son  
 supplice a été mieux assorti à  
 ses délits. Que le fer termine  
 les excès d'un scélérat ordi-  
 naire; pour un tyran glorieux,  
 l'humiliation est le comble du  
 châtement. Aman sentit plus  
 vivement que la mort, l'obli-  
 gation de promener Mardo-  
 chée en triomphe parmi les  
 rues de la capitale de l'empire  
 de Perse... Qu'on juge de l'a-  
 gitation de cette ame altière &  
 féroce, en voyant ses ennemis  
 écrasés reparoître par une es-  
 pece de résurrection, dans toute  
 la gloire de l'innocence & de  
 la considération publique; pu-  
 blier les arrêts prononcés en  
 leur faveur, qui étoient autant  
 de manifestations de ses ini-  
 quités; sortir de ses mains les  
 sommes immenses que sa rapa-  
 cité avoit amassées par les  
 voies les plus iniques, & dont  
 la justice ordonna la restitu-  
 tion (\*); un peuple entier s'a-  
 charner à l'abolition de son  
 médaillon, le charger d'ordure,  
 & enfin le détruire avec tous  
 les transports qu'inspire la dé-  
 livrance après la plus mor-  
 gante oppression. Ce genre de  
 tourment suivi de l'exil &

(\*) Elles ne se retrouverent pas toutes, s'il est vrai, comme il en  
 est convenu lui-même, qu'il avoit dépensé 800,000 ducats pour la  
 destruction des Jésuites; somme que d'autres portent à 1200,000.  
 Voyez le *Journ. bist. & litt.*, 15 juin 1792, p. 260.

d'une longue infirmité, d'une lepre humiliante & dégoûtante, est bien propre à absoudre la Providence des reproches, que des hommes inconsiderés font à la lenteur & au secret de ses opérations, & à rappeler à l'esprit du lecteur philosophe ces beaux vers de Claudien :

*Sæpe mihi dubiam traxit sententia mentem,  
Curarent Superi terras, an nullus inesset  
Rexor, & incerto fuerent mortalia casu.  
Absulit hunc tandem Rufini pœna tumultum,  
Absolvitque Deos.*

Quelques-uns ont cru que dans son exil & durant l'espace qui s'écoula entre sa disgrâce & sa mort, ce tyran avoit tâché d'expier ses crimes par le repentir. Ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque l'évêque de Conimbre, Michel dell'Annonciata, (*voyez ce mot*), alla le voir à sa terre de Pombal, il le trouva à genoux avec sa famille au milieu de la cour, lui demandant pardon & sa bénédiction. L'on ne peut douter aussi qu'il n'ait été que l'instrument de la secte philosophique & jansénistique, qui le crut propre à préluder aux opérations depuis long-tems projetées, & dont les premières sont expliquées par les dernières.

POMERE, (Julien) *Pomerius*, né dans la Mauritanie, passa dans les Gaules, & fut ordonné prêtre, après y avoir enseigné la rhétorique. Il vivoit encore en 496. C'est lui qui est auteur du livre *De la Vie contemplative, ou Des Vertus & des Vices*, qu'on a long-tems attribué à S. Prosper, &

qui se trouve dans ses Œuvres. S. Julien de Toledé ayant aussi porté le nom de *Pomere*, quelques écrivains l'ont confondu avec Julien Pomere, mais très-mal-à-propos. Pomere de Mauritanie vivoit au 5e. siècle, & l'autre ne parut que 200 ans après.

POMET, (Pierre) né en 1658, acquit autant de réputation que de richesses dans la profession de marchand droguiste, qu'il exerça long-tems à Paris. Il rassembla à grands frais, de tous les pays, les drogues de toute espece. Il fit les démonstrations de son droguier au jardin du roi, & donna le *Catalogue de toutes les Drogues* contenues dans son magasin, Paris, 1695 & 1709. Il se proposoit de publier la Description de toutes les raretés de son cabinet; mais il n'en eut pas le tems, étant mort à Paris en 1699, le jour même qu'on lui expédia le brevet d'une pension que Louis XIV lui accordoit. On a de lui un excellent ouvrage que Joseph Pomet, son fils, a fait réimprimer en 1735, en 2 vol. in-4°. sous le titre d'*Histoire générale des Drogues*. Il avoit déjà paru à Paris en 1694, in-fol., & les figures de cette 1re. édition sont plus belles que celles de la seconde. Il a été traduit en allemand, Leipzig, 1717, in-folio; & en anglois, Londres, 1725, in-4°.

POMEY, (François) Jésuite, né dans le Comtat-Venaissin en 1618, fut long-tems préfet des basses classes à Lyon, où il mourut en 1673. C'étoit un de ces hommes qui sembloit être fait pour instruire la jeu-

nesse par son zele, sa patience, sa methode & ses talens. Ses principaux ouvrages sont : I. *Un Dictionnaire François-Latin*, in-4°, dont on ne se sert plus dans les classes, depuis que le P. Joubert, son confrere, publia le sien. II. *Flos Latinitatis*. C'est un bon Abrégé du Dictionnaire de Robert Etienne. III. *Indiculus universalis*, en françois-latin, Lyon, in-12, imprimé plusieurs fois. George Mathias Koning en a donné une édition en quatre langues, Nuremberg, 1698. On en a donné aussi une édition avec l'italien, Venise, 1682. L'abbé Dinouart en a publié une nouvelle édition françoise-latine, corrigée, augmentée, & selon quelques-uns gâtée & bouleversée, Paris, 1756, in-12. IV. *Des Colloques scholastiques & moraux*. V. *Libitina*, ou *Traité des Funérailles des Anciens*, en latin. VI. *Un Traité des Particules*, en françois. VII. *Pantheum mysticum, seu Fabulosa Deorum Historia*, Utrecht, 1697, in-8°, avec figures. C'est une *Mythologie*, assez bonne, qui a été traduite en françois par M. du Manant, Paris, 1715. VIII. *Novus Rhetoricæ Candidatus*, dont le Pere Jouvenci donna une nouvelle édition, corrigée & augmentée, en 1712, à l'usage des rhétoriciens du college des Jésuites de Paris.

POMIS, (David de) voyez DAVID.

POMMERAYE, (Dom Jean-François) Bénédictin de la congrégation de S. Maur, né à Rouen en 1617, renonça à toutes les charges de son ordre, pour se livrer entière-

ment à l'étude. Il mourut d'apoplexie dans la maison du savant Bulteau, auquel il étoit allé rendre visite, en 1687, à 70 ans. L'amour de l'étude & celui de son état étoient ses plus grandes passions. On a de lui plusieurs ouvrages pesamment écrits, mais pleins de recherches laborieuses. Les principaux sont : I. *L'Histoire de l'Abbaye de S. Ouen de Rouen*, & celles de *S. Amand* & de *Ste. Catherine*, de la même ville, in-fol., 1662. II. *L'Histoire des Archevêques de Rouen*, in-fol., 1667. C'est le meilleur de ses ouvrages. III. *Histoire de la Cathédrale de Rouen*, in-4°. IV. *Un Recueil des Conciles & Synodes de Rouen*, in-4°, 1677. On préfere la collection des mêmes conciles donnée par le P. Bessin. V. *Pratique journaliere de l'Aumône*, in-12. C'est une exhortation de donner à ceux qui ont la charité de quêter pour les pauvres.

POMPADOUR, (Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de) fille d'un financier, étoit mariée à M. d'Etioles, quand elle succéda, auprès de Louis XV, à la faveur de madame de Châteauroux. Elle fut créée marquise de Pompadour en 1745, & jouit d'un grand crédit. Elle mourut en 1764, à 44 ans. On a publié après sa mort : I. *Ses Mémoires*, 2 vol. in-8°, 1765. Dans ce livre on la fait l'arbitre de la guerre & de la paix, & le mobile de la disgrâce ou de la faveur des ministres & des généraux. Il est certain qu'elle avoit dans tout cela une très-grande influence. II. *Des Lettres*, 3 brochures in-8°; beau-

coup mieux écrites que les *Mémoires*; mais qui ne sont pas plus d'elle que ce dernier ouvrage. L'auteur des *Lettres* l'a peinte cependant assez au naturel. On la voit ennuyée & malheureuse au sein de la grandeur. *Voy.* CRÉBILLON Claude-Prosper.

POMPÉE LE GRAND, (*Cneius Pompeius Magnus*) fils de Pompée Strabon & de Lucilia, d'une famille noble, naquit l'an 106 avant J. C., la même année que Cicéron. Il apprit le métier de la guerre sous son pere, un des plus habiles capitaines de son tems. Dès l'âge de 23 ans, il leva de son chef trois légions, qu'il mena à Sylla. Trois ans après, il reprit la Sicile & l'Afrique sur les proscrits, & mérita les honneurs du triomphe, l'an 81 avant J. C. Après la mort de Sylla, il obligea Lepidus à sortir de Rome, & porta la guerre en Espagne contre Sertorius. Cette guerre étant heureusement terminée, il triompha une 2<sup>e</sup>. fois, l'an 73 avant J. C., n'étant encore que simple chevalier Romain. Pompée fut élu consul quelques jours après. Il rétablit, pendant son consulat, la puissance des Tribuns; extermina les pirates; remporta de grands avantages contre Tigrane & contre Mithridate; pénétra, par ses victoires, dans la Médie, dans l'Albanie & dans l'Ibérie; soumit les Colques, les Achéens & les Juifs; & retourna en Italie avec plus de puissance & de grandeur, que les Romains, ni lui-même, n'auroient osé l'espérer. Ayant congédié ses troupes, il entra dans Rome en homme

privé & en simple citoyen. Cette modestie après la victoire lui gagna tous les cœurs. Il triompha pendant trois jours avec une magnificence qui le flatta moins que les acclamations du peuple. Sa gloire lui fit des ennemis & des jaloux. Il s'unit à Crassus & à César pour les repousser. Tous les trois jurèrent de se servir mutuellement. Julie, fille de César, que Pompée épousa, fut le lien de cette union. Ces deux grands hommes, unis par le sang & par la politique, & soutenus par Crassus, formèrent ce que les historiens appellent le *premier Triumvirat*, vers l'an 60 avant J. C. Ce fut la première époque de la destruction du pouvoir consulaire & populaire, qui fléchit bientôt sous une autorité que le génie, le crédit & les richesses rendoient inébranlable. Caton vit porter ce coup, & ne put le parer: *Nous avons des maîtres*, s'écria-t-il, & c'en est fait de la république. Pompée ayant été élu consul avec Crassus, ou voulut donner la préture à Caton pour contrebalancer leur pouvoir; mais Pompée feignit qu'il avoit paru des signes au ciel, qui devoient l'empêcher d'avoir cette charge. Ses prétentions ne s'arrêtèrent pas là; il voulut tenir tout de la reconnaissance de ses concitoyens. Il avoit presque triplé les revenus de la république, & tellement reculé les frontières de l'empire, que l'Asie Mineure, qui, avant ses victoires, étoit la dernière des provinces du peuple Romain, en occupoit alors le centre. Cependant Pompée, par une conduite impru-

dente, se donnoit un rival redoutable, ou plutôt un maître dans la personne de César. Il s'en apperçut, & travailla à l'abattre. Le sénat l'ayant nommé gouverneur d'Afrique & d'Espagne, il se contenta de gouverner ces provinces par ses lieutenans, quoique la chose fût sans exemple, pendant qu'il s'occupoit à Rome à captiver la bienveillance du peuple par des jeux & des spectacles. Il en donna de si magnifiques à l'occasion de la dédicace d'un théâtre qu'il avoit fait construire, qu'au rapport de Cicéron, la pompe de l'appareil en fit entièrement disparoître la gaieté. Ce théâtre, le premier qui ait été bâti d'une manière permanente, étoit assez vaste pour contenir 40 mille personnes. L'an 52 avant J. C., il fut créé seul consul: élection sans exemple, autorisée par Caton & par le sénat, mais qui le brouilla avec César. Ils n'étoient plus liés depuis quelque tems par les mêmes nœuds qu'autrefois. Julie étoit morte; & Pompée venoit d'épouser Cornelia, fille de Metellus Scipion, qu'il associa à son consulat. César, pour se rendre maître de la république, vouloit en même tems garder le gouvernement des Gaules, & obtenir le consulat. Le sénat, à la sollicitation de Pompée, rendit un décret, par lequel il devoit être regardé comme ennemi de la patrie, s'il ne quittoit son armée dans trois mois. Tel fut le premier acte d'hostilité entre ces deux rivaux de gloire & de puissance. Pompée ne l'auroit peut-être jamais fait, sans l'occasion qu'il eut de reconnoître

combien la plupart des Romains lui étoient attachés. Réchappé d'une maladie contre toute espérance, il eut le plaisir de voir l'Italie entière célébrer sa convalescence par des fêtes. Cet événement le rendit présomptueux, & quelqu'un lui ayant dit que si César marchoit contre Rome, on ne voyoit rien qui pût l'arrêter: « En » quelque lieu de l'Italie, ré- » pondit-il, que je frappe la » terre de mon pied, il en for- » tira des légions ». César se présenta bientôt pour le combattre; cet homme qui devoit faire sortir des légions par un seul mouvement du pied, se retira de Rome avec les consuls, & se renferma dans Brindes, d'où il passa bientôt dans la Grece. Il eut le bonheur de mettre tout l'Orient dans ses intérêts, & forma deux grandes armées, une de terre & l'autre de mer. César l'y suivit; mais Pompée évita soigneusement d'en venir à une action décisive. Son adversaire, sentant qu'il ne pouvoit l'y contraindre, prit la résolution de l'enfermer dans des lignes, & en vint à bout, quoiqu'il eût un tiers moins de troupes. Pompée, menacé des dernières extrémités, attaque les lignes & les force. La déroute des ennemis fut si complète, qu'on ne doute point que la fortune ne se fût entièrement déclarée pour lui, s'il eût marché droit au camp de César. Ce dernier en convenoit lui-même, & disoit, en parlant de cette journée, *que la victoire étoit aux ennemis, si leur chef avoit su vaincre.* Il y eut bientôt une nouvelle bataille à Pharsale, l'an 48 avant

J. C. Dans cette journée à jamais mémorable, la cavalerie de Pompée prit lâchement la fuite. Les soldats de César attaquent le camp du général ennemi, qui, découragé par la déroute de ses troupes, se réfugia sur des hauteurs, d'où il s'enfuit par mer en Egypte auprès de Ptolomée. Ce monarque, à qui il demanda une retraite dans ses états, chargea deux de ses officiers de l'aller recevoir, & de le poignarder à l'instant. Le grand & malheureux Pompée passe, accompagné de peu de soldats & de domestiques, dans la chaloupe qui devoit le porter à terre. Mais aussi-tôt Achilles & Septimius, c'étoient les noms des deux officiers, le tuèrent, à la vue de sa femme qui le conduisoit des yeux, du vaisseau où il l'avoit laissée. Son corps demeura quelque tems sans sépulture sur le bord de la mer. Un de ses affranchis & un de ses anciens soldats le brûlerent, suivant l'usage des anciens, & couvrirent ses cendres d'un petit monceau de terre. Tel fut le tombeau du grand Pompée. César, à qui on porta sa tête, versa des larmes sur son sort, & lui fit élever un tombeau plus digne de lui. Mais il ya lieu de douter que ces larmes aient été sinceres (voyez CÉSAR). On a remarqué que la fortune de Pompée & sa longue chaîne de victoires, finirent après la résolution imprudente qu'il prit d'entrer dans le temple de Jérusalem, de se faire montrer le trésor, & ouvrir le *Sancta Sanctorum* (voyez CRASSUS). « La sainteté du temple, » dit Flave-Josephe, fut vio-

» lée d'une étrange sorte; car  
 » au-lieu que jusqu'alors les  
 » profanes, non-seulement n'a-  
 » voient jamais mis le pied  
 » dans le sanctuaire, mais ne  
 » l'avoient jamais vu, Pompée  
 » y entra avec plusieurs de sa  
 » suite ». Cependant il faut  
 rendre justice au généreux Ro-  
 main, ces trésors qui tenterent  
 si efficacement Crassus, Pom-  
 pée les vit & ne toucha à rien :  
 exemple qui doit faire rougir  
 plus d'un prince chrétien,  
 qu'une philosophie impie a tra-  
 vesti en spoliateurs des Lieux-  
 Saints. S'il fut digne d'en-  
 trer en concurrence pour la  
 valeur avec César, il lui fut  
 toujours supérieur par la pureté  
 des mœurs & la modération des  
 sentimens. César voulut être le  
 maître du monde, & Pompée  
 ne voulut en être que le pre-  
 mier citoyen. Il fut ami const-  
 tant, ennemi modéré & citoyen  
 paisible, tant qu'il ne craignit  
 point de rival. Sa vie privée  
 offre plusieurs traits dignes d'un  
 sage. Son médecin lui ayant  
 ordonné dans une maladie de  
 manger de la grive, ses valets  
 lui dirent qu'en été on ne pou-  
 voit trouver cet oiseau nulle  
 part que chez Lucullus, qui en  
 engraissoit chez lui. Pompée  
 ne voulut point qu'on allât lui  
 en demander, & dit à son mé-  
 decin: « Quoi ! Pompée seroit  
 » donc un homme mort, si Lu-  
 » cullus n'étoit un monstre  
 » perdu de mollesse & de  
 » luxure » ? Il commanda en  
 même tems qu'on lui servit un  
 autre oiseau, qui ne fût pas si  
 difficile à trouver. Salluste l'a  
 durement jugé par cette courte  
 sentence: *Oris probi, animo in-  
 verecundo*. Il se peut, sans doute,

que les paroles & les dehors de Pompée n'aient pas toujours été d'accord avec son cœur, & qu'il n'ait pas assez aimé la vertu pour lui sacrifier en secret; mais il seroit difficile de trouver un de ces anciens héros qui lui eût sacrifié de la sorte. Cicéron en parle avec plus de justice dans la belle oraison *Pro lege Manilia*. Moline a donné l'*Histoire du grand Pompée*, Paris, 1777, 2 vol. in-12.

POMPÉE, (*Cneius & Sextus*) fils du précédent, avoient mis une puissante armée en campagne, lorsque leur illustre pere leur fut enlevé. Jules-César les poursuivit en Espagne, & les défit à la bataille de Munda, l'an 45 avant J. C. Cneius y fut tué, & Sextus son cadet se rendit maître de la Sicile, où sa domination ne fut pas de longue durée. Il perdit dans un grand combat sur mer la puissante flotte dont il étoit le maître, & fut entièrement défait par Auguste & Lépide. Il passa en Asie avec sept vaisseaux seulement, lui qui auparavant en avoit eu jusqu'à 350. L'impuissance où il étoit de soutenir la guerre, l'obligea de se retirer en Arménie, où Antoine lui fit donner la mort, l'an 35 avant J. C.

POMPÉE, voyez TROGUE.

POMPEIA, 3e. femme de Jules-César, fille de Q. Pompée, fut mariée à ce héros après la mort de Cornélie; mais son époux la répudia bientôt après. Il la soupçonnoit d'avoir eu commerce avec Clodius, qui s'étoit glissé en habit de femme, pendant les cérémonies publiques de la fête de la Bonne-Déesse. On vouloit engager

César de déposer contre elle: il le refusa, en disant qu'il ne la croyoit point coupable; cependant par une inconséquence digne de ces tems ténébreux, il la renvoya sous le ridicule prétexte que *la femme de César* (le plus luxurieux des Romains) ne devoit pas seulement être exempte de crime, mais même de soupçon.

POMPÉIEN, voyez LUCILLE.

POMPIGNAN, voyez LE FRANC.

POMPONACE, (Pierre) né à Mantoue en 1462, étoit de si petite taille, qu'il ne s'en falloit guère qu'il ne fût un nain. Mais la nature avoit réparé ce défaut, en lui accordant beaucoup d'esprit. Il enseigna la philosophie à Padoue & en plusieurs autres villes d'Italie, avec une réputation extraordinaire. Son livre: *De immortalitate animæ*, en 1534, in-12, dans lequel il soutient qu'Aristote ne la croit point, & que l'on ne la peut prouver que par l'écriture-Sainte & par l'autorité de l'Eglise, fut vivement attaqué. La première assertion pouvoit être vraie, & l'on comprend que l'autorité du pédagogue Grec est peu de chose en cette matière (voyez OREGIUS): mais la seconde est dangereuse & fautive. Car quand toute autre preuve philosophique manqueroit à ce dogme, les notions de morale, l'idée ineffaçable du vice & de la vertu en formeroient une démonstration complète. Cependant le cardinal Bembo, qu'on prit pour arbitre dans cette affaire, tâcha de lui donner un tour favorable, & Pom-

ponace, obtint une nouvelle permission de publier son livre. Il trouva alors des apologistes, mais il lui resta encore beaucoup d'adversaires. Théophile Raynaud prétend que son ouvrage de *l'Immortalité de l'Âme* fut jugé digne du feu par les Vénitiens, & qu'il fut délavoué par son propre pere. Le 5e. concile de Latran le condamna. Il paroît que non content de rejeter les preuves naturelles d'une vérité aussi consolante que parfaitement assortie à toutes les notions humaines, Pomponace vouloit mettre une espece d'opposition entre la foi & la raison, deux choses qui dans un bon esprit sont toujours d'accord. Un auteur protestant a depuis renouvelé cette erreur (*voyez* HOFFMAN Daniel). Son livre *des Enchantemens* n'excita pas moins de rumeur. On le mit à l'*Index*. L'auteur veut y prouver que ce qu'on dit de la magie & des sortilèges, ne doit aucunement être attribué au démon (*voyez* BODIN, BROWN, DELRIO, MAFFÉE Scipion, HAEN, OPHIONÉE, MÉAD, SPÉ). Mais en même tems qu'il combat la magie, il donne un pouvoir fort étrange aux astres; il leur attribue tous les effets miraculeux, & en fait dépendre les loix & la Religion. Telle est l'inconséquence de l'esprit humain abandonné à lui-même, que rejetant des vérités reconnues, il les remplace par les fruits d'une imagination inquiète & égarée. On place la mort de Pomponace en 1525, à 63 ans. Elle fut causée par une rétention d'urine. Il s'étoit fait cette épitaphe qui marque assez bien son esprit flottant, bizarre

& capricieux : *Hic sepultus jaceo. Quare? nescio; nec si scis, aut nescis, curo. Si vales, bene est: vivens valui. Fortasse nunc valeo; si, aut non, dicere nequeo.* Quoiqu'une foule d'écrivains catholiques & protestans l'aient accusé d'irréligion, on assure qu'il fit une fin très-chrétienne; son incrédulité étant, comme chez beaucoup d'autres, plus dans sa bouche & dans sa plume que dans son esprit. Les Ouvrages philosophiques de Pomponace furent recueillis à Venise en 1525, in-fol., sous ce titre : *Petri Pomponatii Opera omnia Philosophica*. Cette édition est rare.

POMPONE, *voyez* ARNAULD.

POMPONIU-ATTICUS, *voyez* ATTICUS.

POMPONIU - MELA, géographe de Mellaria, dans le royaume de Grenade, est auteur d'une Géographie intitulée : *De Situ Orbis*, en 3 livrés. Cet ouvrage est exact & méthodique. L'auteur a su le rendre agréable par plusieurs traits d'histoire. Plusieurs savans, entr'autres Vossius & Gronovius, l'ont enrichi de notes. La 1re. édition est de 1471, in-4°; les meilleures sont celles de Leyde, 1646, in-12; de Gronovius, 1722, in-8°, qui se joint aux éditions *cum notis Variorum*. On en a encore une de Leyde, 1748, 2 vol. in-8°, & une de 1761, in-4°. Ce géographe florissoit dans le premier siècle de l'Eglise.

POMPONIU LÆTUS, (*Julius*) nommé mal-à-propos *Pierre de Calabre*, naquit en 1425 à Amendolara, dans la haute Calabre. Il vint de bonne

heure à Rome, où ses talents le firent distinguer; mais ayant été accusé avec d'autres savans d'avoir conjuré contre le pape Paul II, il se retira à Venise. Après la mort du pontife il revint à Rome, où il vécut en philosophe, suspect d'impiété & d'athéisme. Il étoit enthousiaste de l'ancienne Rome. Il ne lisoit que les auteurs de la plus pure latinité, dédaignant l'écriture & les Peres. Il célébroit la fête de la fondation de Rome, & avoit dressé des autels à Romulus. Dans la chaleur de son zèle pour le Paganisme, il disoit que la Religion Chrétienne n'étoit faite que pour des barbares. « Cela étoit vrai, dit un » auteur, dans le sens qu'elle » a instruit tous les barbares » de la terre, qu'elle les a » soumis à ses loix, & ren- » dus heureux par des mœurs » douces & les consolations de » la foi ». Les lumières de la grace ayant dissipé les ténèbres de la philosophie, il mourut chrétiennement en 1495, à 70 ans, à l'hôpital, où son indigence l'avoit fait porter dans sa dernière maladie. On lui donne aussi le nom de *Julius Pomponius Sabinus*, & de *Pomponius-Fortunatus*. On a de lui: I. Un *Abrégé de la Vie des Césars*, depuis la mort des Gordien jusqu'à Justinien III; 1588, in-fol. II. Un livre *De exortu Mahumedis*, dans un Recueil sur ce sujet, Bâle, 1533, in-fol. III. Un autre *Des Magistrats Romains*, in-4°. IV. *De Sacerdotiis, de Legibus, ad M. Pantagathum*, in-4°. V. *De Romanæ Urbis vetustate*, Rome, 1515, in-4°. VI. *Vita*

*Statii Poëta & Patris ejus: De arte Grammatica*, Venise, 1484, in-4°. VII. Des *Editions de Salluste*, de *Pline le Jeune*, & de quelques écrits de *Cicéron*. VIII. Des *Commentaires sur Quintilien*, sur *Columelle* & sur *Virgile*, &c. *Sabellicus* son disciple a écrit sa *Vie*.

PONA, (Jean-Baptiste) mort à Vérone sa patrie en 1588, à la fleur de son âge, est auteur: I. D'un ouvrage critique, qui a pour titre: *Diatrise de rebus Philosophicis*, Venise, 1590. II. De *Poésies latines*. III. D'une *Pastorale* intitulée: *Il Tirreno*, &c. — Il ne faut pas le confondre avec Jean PONA, son frere, habile botaniste, apothicaire de Vérone, dont on a I. *Plantæ quæ in Baldo monte reperiuntur*, Vérone, 1595, in-4°; & dans l'*Historia rariorum Stirpium* de Charles de l'Ecluse, Anvers, 1601, in-fol. Cet ouvrage a été traduit en italien, & a paru sous le titre de *Monte Baldo descritto*, Venise, 1617, in-4°. II. *Del vero Balsamo degli Antichi*, Venise, 1623, in-4°.

PONA, (François) né à Vérone en 1594, y exerça la médecine, & mourut vers 1652. On a de lui: I. *Medicina anima*, 1629, in-4°. II. *La Lucerna di Eureka Misoscoto*, 1627, in-4°. C'est un entretien qu'il a avec sa lampe, laquelle, suivant les principes des pythagoriciens, étoit animée d'une ame qui avoit passé par plusieurs corps. III. *Saturnalia*, 1632, in-8°. IV. *L'Ormondo*, 1635, in-4°: c'est un roman. V. *La Messalina*, in-4°, autre roman. VI. Des *Tragédies & des Comédies*. VII. *La Galerie*